

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE LOUTEHEL
35330

N°41/ 2026

L'an deux mil vingt-six, le huit septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement élu et légalement convoqué s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Pascal QUERRO.

DATE D’AFFICHAGE :
02/09/2026

Etaient présents :
ROUSSEL Céline, CAUCHE Christian, BOUCARD Joël,
JEGU Marie, METAYER Pascal, CORDUAN Brianne,
LE CROM Tiffany,
Étaient absent :
AUBERT Eric, CORDUAN Frédéric, HERVÉ Anaïs,

NBRE DE CONSEILLERS : 11

PRESENTS : 8

ABSENTS : 3

Madame ROUSSEL Céline a été désignée secrétaire de séance.

**VALIDATION DU DEVIS ARTCAMP POUR LE CHANGEMENT DU
MOTEUR DE VOLÉE CLOCHE 2 ET DU SYSTÈME DE PARAFOUDRE DE
TYPE 2.**

M. Le Maire demande au conseil municipal de valider le devis de l'entreprise ARTCAMP concernant le changement du moteur de volée de la cloche 2 et du système de parafoudre de type 2.

Le devis pour le changement du moteur de volée et le système de parafoudre est de **2 939 € HT** soit de **3 526.80 € TTC** et comprend :

- Le moteur de volée électronique de la cloche 2
- La fourniture d'une ligne électrique de télécommande basse tension pour capteur optique
- La fourniture d'un ensemble de tirage complet pour la cloche 2
- La fourniture d'un dispositif de parafoudre de type 2 autoprotégé
- La gestion administrative et technique.

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité le devis proposé ci-dessus pour un montant de **2 939 € HT** soit de **3 526.80 € TTC** et autorise monsieur le Maire à le signer.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
P.GUERRO**